

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE**

Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du mois de janvier 2026 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu normal des séances mercredi 21 janvier 2026 à 19 h 56 à laquelle sont présents les conseillers (ères) mesdames, Ginette Beaupré, Josée Bélanger, Isabelle Duchesne et Eve-Lyne Du Plessis ainsi que messieurs Sylvain Arseneault et David Turcotte sous la Présidence de monsieur le Maire Alain Gélinas, formant quorum.

Assiste également à la séance, la Directrice générale & Greffière-trésorière, madame Julie Désaulniers ainsi que le Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint, monsieur Gérald Joseph.

Un avis de convocation écrit de la deuxième séance extraordinaire de ce jour a été remis à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire monsieur Alain Gélinas, constate quorum à 19 h 56 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Finances**
 - 3.1** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #594 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026
 - 3.2** Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2026-01-14
- 4. Période de questions**
- 5. Clôture de la séance**

Rés.26-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

3. FINANCES

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #594 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

La conseillère madame Josée Bélanger donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera le Règlement #594 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026 et dépose ledit règlement.

Rés.26-21

3.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 2026-01-14

La Directrice générale & Greffière-trésorière dépose à cette séance du Conseil municipal la liste des comptes payés et à payer du 2026-01-14.

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Arseneault et résolu d'approuver la présente liste des comptes payés et à payer du 2026-01-14 et d'autoriser la Directrice générale & Greffière-trésorière à en effectuer le paiement. Le montant total étant de 341 039.27 \$.

Je soussigné, certifie que la Municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat. Gérald Joseph, Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint.

Gérald Joseph, Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 57

Fin : 19 h 59

Rés.26-22

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant tous épurés.

Il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Maire

Directrice générale & Greffière-trésorière